

REGLEMENT DE LA COURSE

Depuis 2018, le semi-marathon de MOUTIER D'AHUN est organisé par le Comité Ufolep Creuse.

Celui-ci se dispute chaque année depuis 1997. Il lui est adjoint une course de 10 km et depuis 2018 une course de 5km.

Ces épreuves sont inscrites au calendrier du Comité Départemental des Courses Hors-Stade de la Creuse et du Comité Départemental de Course Hors Stade.

PRÉSENTATION DES CIRCUITS :

L'itinéraire est constitué d'une boucle de 10 km sur routes (environ 60%) et chemins en bon état d'entretien. Le Semi-Marathon comporte deux tours avec au 1er tour un passage par La Gare et La Grange au Baisle avant de rejoindre le parcours commun à la route du Marais.

Départ: Les concurrents devront se présenter sous les ordres du starter au plus tard à 9 h 45. Le départ sera donné à 10h00:

- Pour le Semi-marathon, sur la RD 13A 100 mètres avant son intersection avec la RD 13

Au 1er tour les concurrents du 21,1 km continuent après le passage du pont sur la RD13 jusqu'à La Gare puis vont à droite sur la route communale qui mène à La Grange au Baisle et au Marais

- Pour le 10 km, et le 5km sur le pont.

Les concurrents du 10km et du 5km prennent la route de Pourtoux à la sortie du pont sur la Creuse.

La suite du parcours est commune aux deux courses: Le Marais, Chemin vers le P.N. des Vignes, Chemin longeant la voie ferrée, La Gare, RD 13, RD 16, Heyrat, Chemin de Chantemille, Passerelle de Chantemille, Route d'Ahun, Chemin longeant la Creuse, La Grange, MOUTIER D'AHUN.

L'arrivée sera jugée à la sortie du pont sur la Creuse pour le 10km et le 21km, et à la Gare pour le 5km.

CONDITIONS :

-Etre âgé de + de 18ans pour la 21km

- Etre âgé de + de 16 ans pour la 10km

- Etre âgé de + de 14 ans pour la 5km

-Etre titulaire d'un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course. (Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur.)

-ou d'une licence UFOLEP, FFA, Triathlon, FSGT, FSCF (avec la mention « course à pied » en cours de validité le jour de la course).

Toute fraude entraînera la responsabilité du participant et dégage celle des organisateurs. Les licenciés devront être en mesure de présenter leur licence.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des services de police, des signaleurs et des commissaires de course.

INSCRIPTIONS :

- Tarif :

Inscription avant le mardi précédent la course : 8€

Inscription après le mardi précédent la course : 12€

- Procédure d'inscription :

Envoyer :

Bulletin d'inscription, pour chaque engagé, disponible sur le site Internet

<https://trailufolep.wixsite.com/semi-marathon-ufolep> , ou envoyés aux clubs ou disponible sur place.

☑ Licenciés UFOLEP, FFA, Triathlon, FSGT, FSCF (avec la mention « course à pied » en cours de validité le jour de la course), copie de la licence.

☑ Si non : Certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » et datant de moins d'un an à la date de la course.

Chèque d'inscription à l'ordre de l'UFOLEP 23, d'un montant de 10€

Par courrier : à l'UFOLEP 23, 3 place Varillas 23000 GUERET.

Par mail : trailufolep23@gmail.com

Retrouver les inscriptions sur le site internet : <https://trailufolep.wixsite.com/semi-marathon-ufolep>

- Annulation de l'inscription :

L'organisateur se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants, de modifier ou d'annuler l'épreuve, ainsi qu'en cas de manque d'inscription. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué sur demande.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Cet engagement est personnel, il n'est autorisé de rétrocession de dossard à une tierce personne.

CLASSEMENT :

Classement : Un classement individuel sera établi pour l'ensemble des concurrents pour chacune des épreuves. Des classements annexes tiendront compte des catégories d'âges des participants.

RECOMPENCES :

Trophées et récompenses : Primes, coupes et lots divers.

RAVITAILLEMENT :

Ravitaillement: Trois postes de ravitaillement sont prévus sur le parcours.

SECURITE :

- Certificat médical :

Les participants non licenciés UFOLEP, doivent être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport d'endurance, en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

- Signalisation :

Des panneaux de signalisation et de la rubalise, ainsi qu'un bombage sol, baliseront le parcours. Des signaleurs seront disposés à divers endroits.

- Service de sécurité :

Un médecin sera disponible sur appel en cas de besoin. Deux secouristes diplômés seront présents sur le parcours ainsi qu'un détachement du SDIS (centre de secours d'Ahun).

, ils seront contactés par des jalonneurs répartis sur le parcours en cas de besoin.

La course pourra être neutralisée, quelques instants, pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Si un ou plusieurs des ateliers ou point du circuit présentent, à l'usage, un risque imprévu pour les concurrents, leur accès sera interdit sur décision de l'organisation.

Des signaleurs « bénévoles » seront présents sur chaque intersection. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

- Assurance :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile, souscrite par le Comité UFOLEP 23 pour la course. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur sera dérogée, dès votre inscription, pour abandon, disqualification, par décision médicale ou sur décision de l'organisation.

- Circulation :

La circulation ne sera pas interrompue sur le parcours durant l'épreuve. Les concurrents devront se conformer au code de la route concernant le déplacement des piétons.

Les concurrents effectueront le parcours à allure libre. Toutefois, pour des raisons de circulation et de sécurité, il a été fixé un temps limite de 3 heures au-delà duquel la course sera fermée

RETRAIT DES DOSSARDS :

Les dossards pourront être retirés sur présentation d'une pièce d'identité (photocopie acceptée) à partir de 8h jusqu'à 9h30, dans les salles d'accueil de la mairie, Place de l'Eglise à Moutier d'Ahun.

Aucun coureur ne pourra prendre le départ sans dossard.

DIVERS :

Hébergement et déplacement : Ils sont à la charge des concurrents.

Sur demande faite avant le départ auprès des organisateurs, des douches seront mises à la disposition des concurrents.

Parking : Les différents points de parking seront signalés.

Le juge-arbitre sera seul juge en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve.

Comité Départemental UFOLEP Creuse

Novembre 2017